



Licenciement économique hors plan social

Par **xrz**, le **16/07/2010** à **11:16**

Bonjour,

Mon employeur licencie moins de 10 personnes pour motif "licenciement économique"
L'année dernière, un pse avait déjà été pratiqué.
Notre société propose de reprendre les mêmes avantages liés à ce plan.

question :

L'indemnité bénéficie-t-elle de la même exonération d'impôt ?

Si imposition il y a, sur quelle base ?

Notre convention collective est le cinéma.

Cordialement